

## **POINT STATISTIQUES BENFLUOREX AU 30/04/2016**

Les éléments présentés ci-après correspondent à des chiffres cumulés depuis la création du dispositif d'indemnisation.

### **LES DEMANDES D'INDEMNISATION**

- 9045 demandes d'indemnisation ont été déposées à l'ONIAM depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 (Ratio homme/femme : 26/74).
- Ces demandes sont examinées lors de séances du collège d'experts dont la première s'est tenue le 13 décembre 2011.
- 8123 dossiers individuels ont été examinés au moins une fois par le collège d'experts.

### **L'EXPERTISE DU COLLEGE D'EXPERTS**

Les 811 séances du collège d'experts (cumulées depuis 2011) ont suscité :

- 7812 expertises sur pièces (rapports d'expertise) avec échanges contradictoires.
- 2696 demandes de pièces complémentaires ou sursis à statuer
- 170 demandes d'expertise au fond auprès d'un médecin spécialiste non représenté au collège (Ex : neurologue).

### **LES AVIS RENDUS PAR LE COLLEGE**

Au total, 6685 avis ont été rendus se décomposant de la façon suivante :

- Avis positifs d'indemnisation : 2202
- Avis de rejet : 4295
  - ✓ 431 rejets pour défaut de matérialité (durée d'exposition insuffisante, absence de preuve de prise de benfluorex...)
  - ✓ 3860 rejets pour des pathologies non imputables au benfluorex
  - ✓ 4 rejets pour défaut de qualité à agir
- Constats de désistement : 188

## **LES INDEMNISATIONS**

- Les 2202 avis positifs (33% du nombre d'avis rendus) concernent l'indemnisation par les laboratoires ; charge à eux de faire une proposition à la victime.
  
- La loi prévoit une substitution de l'ONIAM au paiement par les laboratoires :
  - ✓ Soit lorsque le laboratoire n'a pas fait de proposition d'indemnisation dans les trois mois suivant la réception de l'avis positif,
  - ✓ soit lorsque l'indemnisation proposée par le laboratoire est manifestement insuffisante.
  
- 81 demandes de substitution ont, dans ce cadre, été adressées à l'ONIAM :
  - ✓ 27 ont été acceptées, l'ONIAM étant ainsi amené à se retourner contre le laboratoire pour demander le remboursement des sommes avancées aux victimes ;
  - ✓ 54 ont été rejetées parce que le montant proposé par le laboratoire était conforme au référentiel d'indemnisation de l'ONIAM.